

Titre du poste	Directeur du perfectionnement professionnel
Relevant du	Vice-président national (formation et perfectionnement)

Objet du poste

En tant que membre du portefeuille national de la formation et du perfectionnement, le directeur du perfectionnement professionnel (PP) contribue à la gestion des ressources pédagogiques liées à la promotion de la formation professionnelle. Son apport favorise le perfectionnement constant des membres de la Patrouille canadienne de ski (PCS) conformément à l'orientation stratégique adoptée par le vice-président (formation et perfectionnement).

Les objectifs du directeur du PP sont les suivants :

- Aider le vice-président (formation et perfectionnement) à déterminer, valoriser et gérer les ressources nécessaires à la formation en leadership des membres de la PCS.
- Offrir au vice-président (formation et perfectionnement) une aide en temps opportun dans son travail à titre de membre du comité national de gestion.
- Collaborer avec le portefeuille national de la formation et du perfectionnement à l'élaboration d'un plan opérationnel annuel et en surveiller la mise en œuvre au cours de l'année, notamment en trouvant des solutions aux problèmes qu'elle soulève.
- Veiller à ce que tous les produits de perfectionnement professionnel soient conformes aux prévisions et reflètent une collaboration avec le comité de la formation et du perfectionnement (CFP).
- Accroître les qualités des membres de la PCS en matière de perfectionnement professionnel.

Fonctions et responsabilités

La principale fonction du directeur du PP est d'aider le vice-président (formation et perfectionnement) à gérer les ressources utilisées à des fins de perfectionnement professionnel. Le titulaire du poste doit superviser l'élaboration et la coordination de programmes de perfectionnement professionnel destinés aux patrouilleurs qui ambitionnent d'exercer des rôles de leadership. En plus de contribuer au travail du portefeuille national de la formation et du perfectionnement, le directeur du PP assume les responsabilités suivantes :

- Répondre à des demandes du vice-président (formation et perfectionnement).
- Collaborer avec les membres du CFP.
- Élaborer et mettre en œuvre une ébauche d'un programme de perfectionnement professionnel axé sur :
 - L'étude des besoins des divisions/zones.

- **L'étude des possibilités pouvant s'appliquer dans les deux langues.**
- Coordonner les ressources des programmes de perfectionnement professionnel.
- Effectuer des tâches particulières dans les délais prescrits.
- **Contribuer à l'élaboration du budget annuel de la formation et du perfectionnement** et veiller à ce qu'il réponde aux besoins des composantes du perfectionnement professionnel.
- Coordonner les activités d'un comité de représentants de division en vue de **promouvoir le leadership à l'échelon des patrouilles et des zones.**
- Prodiguer des conseils et proposer des orientations au comité de PP concernant la résolution de problèmes relatifs à la formation en matière de leadership.
- Favoriser les communications entre les instances nationales, les divisions et les zones.
- Maintenir des rapports avec les autres portefeuilles, les membres et les stations pour déterminer un contenu approprié pour les cours.

Qualifications

Les qualifications requises pour le poste relèvent de deux catégories.

Tous les membres du CFP doivent posséder les qualités générales suivantes :

- Aptitude à communiquer verbalement et par écrit.
- Aptitude à gérer par voie électronique ou en communiquant directement avec les personnes.
- Aptitude à discuter et à gérer les attentes et les résultats avec les membres du CFP.
- Aptitude à travailler en équipe en vue de concevoir des programmes et des **solutions d'envergure nationale.**
- Aptitude à utiliser des outils informatiques.

En tant que directeur du perfectionnement professionnel, le titulaire du poste possède des aptitudes et des qualifications particulières, et notamment celles-ci :

- **Capacité de faire appel à différents types d'apprentissage.**
- **Certification d'instructeur ou de maître instructeur en secourisme avancé** ou en formation sur neige.
- Connaissance approfondie des programmes actuels de formation offerts par la PCS en SA et connaissance des programmes de certification des instructeurs et de formation sur neige.

Bien qu'elles ne soient pas indispensables, les aptitudes supplémentaires suivantes sont souhaitables :

- Membre régulier actif possédant une expérience des activités quotidiennes d'un patrouilleur.
- Expérience antérieure comme gestionnaire de la formation à l'échelon des zones ou à celui des divisions.
- Connaissance des approches pédagogiques utilisées dans les différentes zones et divisions.
- Connaissance du français et de l'anglais.

Toutes les qualifications sont conformes aux lois fédérales, provinciales et territoriales sur les droits de la personne.

Liens hiérarchiques

Prière de se reporter à l'organigramme actuel du CFP pour ce qui concerne les liens immédiats avec le directeur du perfectionnement professionnel.

Chaque directeur du portefeuille national de la formation et du perfectionnement est nommé par le vice-président (formation et perfectionnement) et relève de ce dernier après avoir été confirmé par le comité national de gestion. Tous les membres de l'équipe de SA font l'objet d'une recommandation du directeur et d'une approbation du vice-président (formation et perfectionnement). Ils relèvent du directeur dans l'exercice de leurs fonctions.

Approuvé par:	Vice-président (formation et perfectionnement)
Date d'approbation :	31 juil. 21
Examen:	

La présente description de tâches a été adoptée et évaluée en se fondant sur une classification annuelle des activités.